

L'an deux mille vingt, le jeudi 9 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 2 juillet 2020

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 22

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission**

**au Représentant de l'Etat :**

48\_2020

**Secrétaire de Séance :**

M. François BLAT

**OBJET :**

- Reversement au CCAS de remboursement d'assurances

**Etaient présents (22) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILE, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Simon BRASSART, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Marie-Noëlle LALLIER, Michael DELATTRE, Romain POLLART, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

**Ont donné pouvoir (1) :** Valérie MAHIEU donne pouvoir à François ERLEM.

**Absents (0) :**

La commune et le CCAS ont le même assureur pour le personnel. Il s'avère que la CNP a remboursé à la commune une somme de 6 089, 50 € pour l'année 2019 en raison de l'absence d'un membre du personnel CCAS.

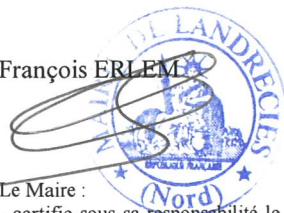
Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité.**

D'autoriser le remboursement au CCAS d'une somme de 6 089, 50 €.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits**

**Le Maire**

François ERLEM



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.